

Mouvement social, altermondialisme et démocratie participative¹

Eric AGRIKOLIANSKY (Université Paris IX, IRIS-CREDEP)

Le développement de mobilisations altermondialistes s'accompagne d'un renouveau de la réflexion sur les procédures et les instruments de la démocratie. La revendication démocratique est ainsi au cœur de la réflexion et des discours des *alter*. En appelant à un retour du politique contre les marchés, en exigeant un meilleur contrôle démocratique des institutions internationales au fonctionnement jugé opaque, en s'érigeant, à l'image d'Attac, en groupe de pression civique et en association d'éducation populaire, les mouvements qui se réclament de l'altermondialisme s'affirment porteurs de nouvelles exigences démocratiques. En outre, et c'est ce qui nous préoccupera pour l'essentiel ici, ces mouvements tentent de mettre en œuvre, dans leurs formes d'organisation et de délibération, des pratiques démocratiques alternatives. Les mobilisations altermondialistes se structurent ainsi autour de formes d'organisations qui se définissent comme plus participatives, égalitaires et ce faisant démocratiques que les modèles traditionnels de structuration de l'action collective. Contre la forme du parti ou du syndicat fortement centralisée et hiérarchisée, dotée de porte-parole dont la permanence manifeste la loi d'airain de l'oligarchie, les *alter* défendent des formes d'association souple, plus proche d'un réseau horizontal que du modèle de la pyramide hiérarchisée, dont le fonctionnement repose davantage sur la participation que sur la délégation, sur le consensus plutôt que sur le vote majoritaire, sur la libre circulation de la parole plutôt que sur l'émergence de porte-parole².

Cette critique pratique de la démocratie représentative n'est évidemment pas propre aux mouvements qui se sont développés autour de la contestation de la contestation néo-libérale. Elle traverse au contraire l'histoire politique contemporaine de la protestation, des groupes anarchistes européens de la fin du XIXe siècle (à travers notamment la pratique des groupes d'affinités³) aux « coordinations » qui ont fleuri en France à la fin des années 1980⁴, en

¹ Les données analysées ici proviennent d'une enquête réalisée dans le cadre du GRAAL (Groupe de recherche sur l'altermondialisme) dont les résultats sont publiés dans : Eric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le deuxième forum social européen*, Paris, La dispute, 2005. Je remercie pour leur relecture de ce texte ou pour les fructueuses discussions qui en furent à l'origine : Isabelle Sommier, Dominique Cardon et Sandrine Lévêque.

² Sur les pratiques démocratiques alternatives promues dans les mobilisations altermondialistes, voir aussi : Donatella della Porta, « Democracy in movement: organizational dilemma and globalization from below », Colloque AFSP-GERMM, *Les mobilisations altermondialistes*, Paris, Décembre 2003.

³ Francis Dupui-Deri, « L'altermondialisation à l'ombre du drapeau noir. L'anarchie en héritage », in Eric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Nonna Mayer (sous la direction de), *L'altermondialisme en France. Genèse et dynamique d'un mouvement social*, Flammarion, Paris, 2005.

⁴ Patrick Hassenteuffel, « les automnes infirmiers. Dynamiques d'une mobilisation », in Olivier Fillieule, sous la direction de, *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, L'Harmattan, Paris, 1993.

passant par les militants des droits civiques et à la nouvelle gauche américaines des années 1960⁵ ou encore par les mouvements de la deuxième gauche qui se développent en France dans les années 1970 (le PSU constituant pour cela un exemple idéal-typique). La valorisation d'une démocratie participative caractérise en particulier ce qu'on a désigné comme les « nouveaux mouvements sociaux » qui ont marqué la décennie 1970 par le recours à des modes spécifiques d'organisation. Structure réticulaire, refus de la délégation et de la remise de soi à un porte-parole, valorisation de la participation directe à l'action et à la décision, etc.⁶ qui représentent autant de traits identitaires donnant formes et sens à des protestations pensées comme « nouvelles » car se distinguant des modèles classiques, et décriés, d'organisation des « masses »⁷.

Le souci de la démocratie prend cependant une dimension spécifique dans le cas qui nous intéresse ici. En effet, la mise en œuvre de procédures délibératives dans le cadre de préparation des contre-sommets ou des forums sociaux constitue un changement d'échelle dont il faut souligner la particularité. Le recours au consensus, l'importance accordée à la délibération, ou l'absence de porte-parole, semblent dans l'histoire de mouvements sociaux avoir été le propre de petits groupes locaux, soudés soit par une idéologie commune (valorisant justement l'égalité et l'absence de hiérarchie comme dans le cas des groupes anarchistes de la fin du XIXe siècle) soit par des liens sociaux pré-existants (l'appartenance religieuse pour les militants des droits civiques et l'amitié et une proximité sociale pour les militants de la nouvelle gauche américaine, etc.)⁸. Or dans le cadre des forums sociaux, il s'agit de coordonner l'activité de groupes nombreux et divers venant d'horizons –notamment nationaux– extrêmement différents, que distinguent non seulement l'éloignement géographique et la barrière de la langue, mais aussi les traditions militantes parfois très hétérogènes. Plusieurs centaines d'associations européennes participent ainsi depuis 2002 à la préparation et au

⁵ Pour un large panorama des pratiques démocratiques dans les mouvements sociaux américains, voir : Francesca Polletta, *Freedom is an endless meeting. Democracy in american social movements*, The university of Chicago press, Chicago, 2002. Voir aussi : Jane Mansbridge , *Beyond Adversary Democracy*, Chicago, The University of Chicago Press, 1985.

⁶ Offe, C. (1985), *New Social Movements: Changing Boundaries of the Political*, in «Social Research», 52, pp. 817-68. D'une manière générale, les mouvements protestataires qui se développent dans les années 1970 en visant à se distinguer de formes institutionnalisées d'encadrement de l'action collective apparaissent comme des espaces privilégiés pour construire des formes de démocratie délibérative. C'est ce que souligne, notamment, D. della Porta (« Democracy in movement », op. cit.). Voir aussi, J. Dryzek, *Deliberative Democracy and Beyond*, New York, Oxford University Press, 2000.

⁷ Le recours à des formes démocratiques alternatives reflète alors des logiques distinctives qui permettent aux militants d'affirmer leur spécificité par rapport à d'autres organisations ou formes d'action. Ce travail sur la différence joue sur le double registre de la construction identitaire des militants et de la mise en scène de la mobilisation dans des espaces concurrentiels où la revendication d'une plus grande démocratie interne peut être valorisée (accès aux médias, aux pouvoirs publics, recrutement des soutiens, etc.). Sur ces dimensions, voir F. Polletta, *Freedom is an endless meeting*, op. cit. et P. Hassenteufel, « Les automnes infirmiers. », article cité.

déroulement des Forums sociaux européens (FSE), qui sont devenus les principaux événements altermondialistes aujourd'hui en Europe. Si l'on se limite au cas des françaises, près de 300 organisations hexagonales ont participé au Comité d'initiative qui a coordonné la préparation du FSE 2003 (Paris, Saint-Denis, Ivry, Bobigny)⁹... Elles recouvrent un large spectre de formes (du syndicat au réseau, en passant par l'association, ou l'entreprise commerciale –société anonyme, par exemple pour les journaux). Les traditions militantes présentes et les causes défendues sont elles-mêmes extrêmement diverses. La démocratie n'est donc pas le-sous produit d'affinités antérieures qui permettraient, par exemple, de faire l'économie d'une structure plus institutionnelle. Elle l'est d'autant moins, que les rapports entre les organisations qui participent au processus de préparation du FSE sont loin d'être iréniques : mettant aux prises des organisations soit concurrentes sur le terrain de la représentation d'intérêts et de causes proches, soit en situation de conflits ouvert (à propos des solutions à apporter aux maux qu'elles combattent), les processus de préparation des forums sociaux sont des espaces de coopération mais aussi d'affrontement et de lutte.

Comment comprendre que les acteurs s'imposent à eux-mêmes les contraintes de la démocratie participative, alors que la situation de concurrence semblerait devoir les inciter à recourir aux règles habituelles de la compétition représentative ? Faut-il alors y voir le fruit de l'adhésion à un système de valeurs spécifique ? De la croyance partagée en la valeur d'une démocratie participative ou délibérative et non plus simplement représentative ? On peut douter que cette explication suffise. Certes, certains groupes altermondialistes se distinguent par leur attachement au principe de l'auto-organisation (c'est le cas du *Direct action network* aux États-Unis par exemple). Cependant ces collectifs, très actifs dans les contre-sommets, restent très minoritaires dans le cadre plus institutionnel des forums sociaux. Dominent au contraire des militants qui y interviennent au nom d'organisations structurées selon les modèles représentatifs classiques (fédérations d'associations, syndicats, journaux ou mouvements de jeunesse liés à des partis, ONG internationales s'apparentant parfois au modèle très centralisé de l'entreprise, à l'image de Greenpeace¹⁰). Du coup, on comprend que la frontière entre «démocratie représentative » et pratiques participatives soit moins aisée à tracer en pratique qu'en théorie. Cela se traduit également par le fait que les militants et organisateurs du FSE

⁸ F. Polletta, *Freedom is an endless meeting*, op. cit.

⁹ Une assemblée européenne permanente constitue la principale instance délibérante de ce mouvement en Europe. Chaque forum est cependant en pratique organisé par un comité d'initiative national qui regroupe les associations et militants du pays d'accueil, l'Italie en 2002, la France en 2003, la Grande Bretagne en 2004.

¹⁰ Sur Greenpeace et sa problématique insertion dans les FSE, voir : Nadège Fréour, « Le positionnement distancié de Greenpeace », *Revue française de science politique*, n° 54-3, juin 2004.

interrogés lors de l'enquête ne manifestent pas dans les entretiens un attachement normatif particulier à la question démocratique : les réponses aux questions relatives aux formes d'organisations ne suscitent que peu de développement sur la démocratie, son attrait ou sa nécessité. Pourtant les procédures mises en place pour régler le fonctionnement du collectif imposent des exigences très élevées s'agissant de la régulation des relations de pouvoir et de la (non) hiérarchisation du collectif. La présentation de ces procédures (1) suscite alors deux questions. Comment, d'abord, en évaluer la mise en œuvre dans un tel cadre, marqué à la fois par l'hétérogénéité des acteurs et par l'intensité des rapports de concurrence, voire par les conflits, qui les opposent (2) ? Les règles démocratiques auto-imposées peuvent-elles réellement être opérationnelles ? N'offrent-elles pas à des petits groupes, numériquement peu représentatifs au regard de l'étalon de la démocratie représentative justement, mais cumulant des ressources spécifiques, la possibilité de s'imposer dans ce type d'arène ? Ne favorisent-elles, au contraire, pas les grands collectifs qui y importent des manières de faire propres aux logiques de la représentation et vident ainsi les règles participatives de leur contenu ? Si le problème du fonctionnement de la démocratie participative mérite d'être posé, on ne peut cependant s'y limiter. Une dernière série de questions vise alors à dépasser ces interrogations sur la « réalité » de la démocratie et sur son « évaluation », pour en venir au cœur du problème. Comment en effet comprendre que les acteurs s'imposent des règles qui semblent coûteuses (en temps, en énergie), alors qu'ils sont en pratique conduits à les critiquer et, parfois, à les violer et que rares sont ceux qui considèrent ces règles comme le fondement normatif de leur engagement ? Pour saisir ces contradictions, apparentes, il faut changer de perspective et abandonner un point de vue normatif qui évaluerait les procédures de « l'agir ensemble » militant à l'aune d'un idéal qui lui servirait d'étalon (« La » démocratie). Il faut en revanche comprendre ce que les logiques participatives offrent comme solutions aux problèmes pratiques que rencontrent les acteurs au cours de la mobilisation (3).

1) Les *alter* en forum : la *participation* contre la *représentation*.

Comme l'a suggéré Loïc Blondiaux à propos de la démocratie locale¹¹, il y a un mythe et une réalité de la démocratie participative. Le mythe reflète l'intense réflexion théorique, académique¹² ou militante, qui attribue à l'innovation procédurale le pouvoir de remédier au délitement supposé des grandes organisations, à la crise de la participation politique et de la démocratie tout court. Les organisations qui se réclament de l'altermondialisme sont ainsi souvent analysées comme le ferment d'un renouveau de la participation politique (en particulier chez les jeunes) et ce, grâce à leur inventivité en terme d'innovation démocratique.

Quelle est cependant la réalité de cette démocratie alternative ? La question de la réalité implique une « évaluation » qui est complexe et périlleuse et nécessite un traitement spécifique. Avant de s'y livrer, sans doute faut-il présenter les procédures et les règles qui fondent l'ambition démocratique des mouvements altermondialistes. Pour cela, la structure de coordination qui fut à l'origine de la préparation du forum social européen qui s'est déroulé à Paris, Saint-Denis, Ivry et Bobigny en novembre 2003 constitue un excellent exemple. Les termes manquent d'ailleurs pour désigner cet espace du « forum » qui correspond peu au modèle familial de l'organisation ou de l'association. La forme du forum social représente le principal mode d'action et d'existence de la nébuleuse altermondialiste en France et en Europe depuis 2002. Initialement construit sur la dynamique du contre-sommet, à l'image de la manifestation fondatrice de Seattle en 1999 contre l'OMC, le mouvement anti-mondialisation, s'est progressivement orienté vers une perspective plus « constructive » et génératrice d'alternatives. Les forums sociaux, dont le modèle est le Forum social mondial de Porto Alegre, sont désormais les principaux espaces de débats, d'échanges et de coordination de ceux qu'ont nommé désormais les *altermondialistes*. Or, ces forums sociaux constituent des modèles intéressants pour comprendre comment sont mis en pratiques les impératifs démocratiques dans la nébuleuse des altermondialistes. Ils permettent en particulier d'isoler le principe central autour duquel s'enroulent ces pratiques démocratiques : privilégier la *participation* à la *représentation*.

¹¹ Loïc Blondiaux, « représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », in L. Blondiaux et alii, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, PUF, 1999.

¹² Pour une synthèse de ces réflexions, voir : James Bohman, William Rehg, sous la direction de, *Deliberative democracy. Essays on reason and politics*, The MIT Press, Cambridge, 1997.

La procédure d'organisation du Forum est en effet construite autour de trois principes complémentaires¹³.

La première renvoie à l'idée *d'une large ouverture des instances décisionnelles et à la logique connexe de sa non-hiérarchisation*. Les forums ne sont pas organisés par un groupe restreint et aux contours pré-définis (une association ou un secrétariat permanent par exemple), mais par un collectif (d'individus et d'associations) auquel l'accès reste ouvert tout au long du processus. L'architecture des instances de préparation est, de plus, construite autour la prééminence des assemblées délibérantes sur les secrétariats ou autres groupes restreints où l'on sait que s'épanouissent les logiques oligarchiques. On peut distinguer trois espaces de coordination qui incarnent ce double principe : ouverture et prééminence de l'assemblée. Dans le cas du FSE, l'organe décisionnel « souverain » est l'Assemblée européenne de préparation (AEP)¹⁴. L'un des principes structurants de cette assemblée est qu'elle doit refléter la diversité des acteurs ("diversité des réseaux, des organisations, des représentations par pays" et des genres). Elle se donne à voir comme une "structure ouverte" associant le plus grand nombre possible de groupes qui, chacun dans leur pays, "s'organisent comme ils l'entendent".¹⁵ De fait, il n'y a pas de liste d'invités à l'AEP ou de procédures telles que l'attribution de mandat ou de constitution de délégation par pays. Les dates et lieux des Assemblées circulent sur la liste de discussion Internet du FSE et toutes les organisations ou tous qui souhaitent participer sont, en principe, les bienvenus. Le rôle de l'AEP est celui d'une sorte de Parlement chargé d'assurer la continuité de l'organisation des Forums sociaux, dont le principe même implique une rotation nationale (puisque chaque année le pays organisateur change). L'AEP qui incarne en acte l'internationalisme du mouvement joue surtout le rôle d'instance décisionnelle supérieure qui tranche les grands choix stratégiques et politiques. Son rôle a ainsi été important lors de l'édition 2003, puisque l'AEP modifia substantiellement les premières propositions présentées par le groupe français d'organisateur (portant justement sur l'architecture du comité d'organisation, et notamment sur les conditions nécessaires pour en faire partie)¹⁶.

¹³ Pour des développements spécifiquement consacrés à ces questions, voir : Isabelle Sommier, « Produire l'événement : logiques de coopération et conflits feutrés », in Eric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le deuxième forum social européen*, op. cit..

¹⁴ Elle s'est réunie cinq fois entre décembre 2002, et septembre 2003 et a donné naissance à plusieurs groupes de travail : "programme", "organisation", "fonds de solidarité", commission artistique et culturelle.

¹⁵ Compte-rendu de la rencontre des 7 et 8 décembre 2002 à la Bourse du travail de Saint-Denis fixant les grands principes de l'organisation du FSE.

¹⁶ Ces débats se déroulent lors de l'AEP qui se tient à Bruxelles en décembre 2002. Ils mettent aux prises les membres du comité organisateur français et des militants anglais et italiens notamment. Des imperfections de préparation sont reprochées aux français (les textes n'ont été traduits qu'en anglais et ont circulé au dernier moment). Certains y décèlent l'indice d'une stratégie pour contrôler les débats (et le processus). La tribune, où les syndicats sont sur-représentés, apparaît à d'autres trop "institutionnelle". Le projet de structuration du comité

Le Comité d'initiative français (CIF) est l'instance nationale chargée d'organiser concrètement le FSE et notamment de préparer matériellement le déroulement de l'événement. Il a réuni, tous les mois d'octobre 2002 à octobre 2003, les 300 organisations signataires d'un appel extrêmement large et sans véritable enjeu¹⁷.

Les décisions prises par l'AEP et le CIF sont, enfin, exécutées, sous leur responsabilité, par le SO « chargé de l'ensemble des tâches de préparation, de coordination (notamment avec les municipalités) et d'organisation matérielle du FSE ». Dans le cas du FSE 2003, il est composé d'une vingtaine d'organisations, les seules conditions pour y appartenir étant le partage des principes de la Charte de Porto Alegre, l'appartenance au CIF et l'engagement de déléguer un jour par semaine une personne pour son fonctionnement.¹⁸ Si le noyau d'organisations les plus investis sur la durée se limite à une dizaine, les effectifs vont néanmoins gonfler à l'approche de la manifestation. B. Pinault, qui représente au SO le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement, structure de coordination d'une cinquantaine d'organisations françaises de solidarité internationale), manifeste bien de cette évolution : « Moi je me disais... bon, les gens vont s'essouffler, à la fin il ne restera plus personne. Et résultat : plus on approchait de la fin plus il y a des personnes qui arrivaient là... On a fini à 50/60 ; c'était des réunions infernales ». Là encore l'inclusivité et l'ouverture semblent avoir été la règle.

Le deuxième grand principe est que ces instances fonctionnent *au consensus et non selon les principes du vote et/ou de la majorité*. En théorie, une décision n'est prise que lorsque l'ensemble de participants se sont mis d'accord pour la valider ; ou tout au moins que personne ne brandit la menace d'un *veto* ou d'une défection. Ainsi que le précise le Comité brésilien d'organisation de Porto Alegre sur lequel se calquent les organisateurs des forums continentaux, la prise de décision « au consensus » implique de convaincre l'autre, afin que les

d'initiative français et du secrétariat d'organisation paraît surtout trop fermé et de ce fait trop peu susceptible d'élargir les réseaux de participants au FSE. Le principe d'une totale ouverture de l'ensemble des instances de préparation est acté, et imposé aux organisateurs français, à cette occasion (voir plus loin).

¹⁷ Après avoir rappelé les fameux principes de la Charte de Porto Alegre, la "déclaration du comité français d'initiative pour le FSE 2003" précise ainsi : « Il s'agit donc par la confrontation et le débat démocratique de construire des alternatives au monde actuel et de formuler des propositions concrètes articulées à des actions efficaces pour que les droits fondamentaux des êtres humains l'emportent sur les intérêts financiers et commerciaux. » Signer l'appel est donc peu coûteux, tant il est inclusif et largement ouvert à toutes les sensibilités. Aussi à la veille du Forum, il y aura près de 300 signataires - ce qui est bien plus qu'au premier FSE. On y trouve plus de 70 syndicats, des associations de toutes sortes (migrants, écologistes, humanitaires, éducation populaire), des clubs et des revues.

¹⁸ En février 2003, le SO est composé des Amis du Monde diplomatique, Attac, Babel, CGT, Collectif des musulmans de France, CRID, DRD, Espace Marx, FGTE-CFDT, Fondation Copernic, FSU, FPCR (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), Les Gamins de l'Art-rue, G10-Solidaires, LDH, Marche mondiale des femmes, Mouvement de l'économie solidaire (MES), MIB, Mouvement des marches européennes contre le chômage, No Vox, Présence musulmane.

décisions ne soient pas l'expression de la tyrannie de la majorité, qu'elles soient donc bien comprises et acceptées par l'ensemble. S'engagent alors de longs débats, arguments et contre-arguments s'échangeant jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé. Le programme des 55 séances plénières qui constituent le cœur des débats du FSE 2003 est notamment élaboré à partir du principe du consensus¹⁹. Les règles de l'accord étant délicates à trouver lorsque tous les protagonistes sont rassemblés, c'est à travers le délicat emboîtement des instances de délibération que se construit le processus. Un groupe de travail « programme » français est d'abord constitué, rapidement doublé d'un groupe de travail européen. Ces groupes se réunissent 5 fois entre février et avril (la structure, quasi-définitive du programme devant être adoptée fin avril à l'AEP de Berlin). Leurs propositions sont ensuite débattues et amendées au sein du Comité d'initiative français, puis rediscutées au cours des Assemblées européennes. La constitution d'espaces restreints de débat dans lesquels les participants sont moins nombreux et plus facilement identifiables (les mêmes viennent à chaque fois) semblent donc constituer une étape indispensable pour élaborer les premières propositions consensuelles (des groupes de travail, français et européens, « organisation » ou encore « élargissement » -à propos des rapports avec les pays de l'Est ou du Sud ou des catégories populaires- voient également le jour). Dans ces groupes, les participants sont moins nombreux, mais surtout plus durablement engagés dans des échanges qui permettent de stabiliser les discussions et donc le consensus. C'est au prix de cette restriction initiale que les propositions sont ensuite discutées dans des espaces plus larges et inclusifs.

Le troisième grand principe est que *le Forum ne se dote pas de porte-parole*. Cette règle reflète une double logique. Elle manifeste d'abord la méfiance à l'égard de processus de délégation qui déboucherait sur la désignation de représentants habilités à parler au nom du forum social, voire du mouvement altermondialiste dans son ensemble. Le refus de la délégation reflète elle-même la défiance à l'égard de la hiérarchisation pyramidale des organisations et le souci d'éviter l'émergence de responsables permanents constituant à terme une élite décisionnelle. Cette méfiance à l'égard de processus d'institutionnalisation du pouvoir des porte-parole, et du pouvoir tout court, reflète ensuite une conception dominante de ce qu'est un Forum social, ou plutôt de ce qu'il n'est pas. La charte des principes du Forum social mondial qui constitue

¹⁹ Cf. Eric Agrikolianbsky, Dominique Cardon, « Un programme en débats : forum, formes et formats », in Eric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le deuxième forum social européen*, op. cit..

le seul texte de référence pour l'organisation des forums continentaux précise ainsi dans son article 6 :

« Les rencontres du Forum Social Mondial n'ont pas un caractère délibératif en tant que Forum Social Mondial. Personne ne sera donc autorisé à exprimer au nom du Forum, dans quelque édition que ce soit, des prises de position prétendant être celles de tous les participants. Les participants ne doivent pas être appelés à prendre des décisions, par vote ou acclamation, en tant que rassemblement de ceux qui participent au Forum, sur des déclarations ou propositions d'action qui les engagent tous ou leur majorité et qui se voudraient être celles du Forum en tant que Forum. Il ne constitue donc pas d'instance de pouvoir que peuvent se disputer ceux qui participent à ces rencontres, ni ne prétend constituer l'unique alternative d'articulation et d'action des instances et mouvements qui en font partie."

La proscription du porte parole reflète donc deux soucis intimement liés : la dénonciation de principe des luttes pour le pouvoir (le Forum « ne constitue donc pas d'instance de pouvoir que peuvent se disputer ceux qui participent à ces rencontres ») ; le refus de considérer que le Forum puisse constituer un corps délibérant, ou un corps tout court, susceptible de prendre des positions collectives et de les exprimer. D'une certaine façon, si le Forum social ne peut se doter de porte-parole, c'est qu'il n'y a pas de parole à porter, pas de décision à exprimer publiquement. Si l'on en croit la charte fondatrice, le Forum ne constitue en effet pas un « mouvement » susceptible de produire des prises de positions, des déclarations, etc., il est « un espace de rencontre ouvert » (art. 1). L'image de l'espace a été utilisée par l'un des fondateurs du Forum social mondial de Porto Alegre, Chico Whitaker²⁰. Pour lui un Forum social est « un espace créé pour servir un objectif commun à tous ceux qui y viennent, qui fonctionne horizontalement comme une place publique, sans leaders ni pyramides de pouvoir en son sein. » Il s'oppose en cela aux logiques d'un mouvement qui produirait des actions et de prises de positions communes. Si la différence entre « forum-espace » et « forum-mouvement » est en débat et cristallise des oppositions, l'image de la place publique semble néanmoins servir communément de métaphore pour penser la forme du forum.

Cette métaphore est surtout intéressante dans la mesure où elle permet de remettre en cohérence l'ensemble du dispositif décrit ici : la structure réticulaire et non-hiérarchisée, le refus du vote et des portes paroles reflètent ainsi ce souci de constituer le forum en espace ouvert permettant de coordonner des groupes et d'articuler des causes très hétérogènes dans

²⁰ F. Whitaker est le secrétaire exécutif de la Commission "Justice et Paix" de la Conférence nationale des évêques brésiliens, l'un des huit mouvements à l'origine du Forum social mondial de Porto Alegre.

un cadre commun. En ce sens c'est moins la démocratie participative, comme visée normative, qui est au centre de l'architecture du Forum que le souci de faciliter, grâce aux procédures décrites, une large participation de mouvements pour lesquels la démocratie peut être une préoccupation secondaire.

2) Les registres de la critique

L'énoncé de ces règles qui furent au principe du fonctionnement du collectif de préparation du FSE laisse cependant de nombreuses questions en suspens. Comment celles-ci furent mises en pratiques par les acteurs ? Quels usages furent fait de ces procédures dans un contexte marqué par des tensions, voire des conflits, entre des participants aux intérêts et aux visions du monde très divers ? Le monde de l'altermondialisme est, comme de nombreux champs inter-organisationnels, traversé par des luttes et travaillé par les stratégies de ceux qui s'y investissent. Les logiques participatives sont, nous l'avons dit, souvent analysées comme reflétant le fonctionnement de petits groupes soudés par des affinités sociales préalables et dominés par une harmonie qui rend possible les échanges démocratiques. Dès lors, on peut s'interroger sur l'efficacité de ces procédures en situation de turbulence.

L'exercice est cependant difficile et risqué. L'évaluation des pratiques démocratiques ou participatives pose en creux la question des modèles normatifs auxquels peut s'adosser cette évaluation. On peut en effet s'interroger sur la légitimité de l'observateur à qualifier le niveau de « démocratie » des acteurs. A partir de quels indicateurs, mais surtout de quels principes construit-il son jugement ? Certes tout observateur attentif du déroulement du processus du FSE 2003 peut noter une foule de faits et d'indices qui contredisent les revendications démocratiques affichées par les organisateurs. N'y a-t-il cependant pas un risque à projeter sur les acteurs une définition et un sens de la démocratie qui reflèteraient moins leurs croyances ou attentes que celle de l'observateur lui-même et de ce qu'il entend par démocratie ? Ce risque est ici d'autant plus grand qu'il serait difficile de dégager une position commune à tous les acteurs des mouvements considérés.

Pour échapper à ces écueils, on peut tenter de quitter la position d'observateur surplombant : une solution consiste en effet à inventorier les critiques produites par les acteurs eux-mêmes sur le processus dont ils sont partie-prenante. L'avantage est, d'une part, d'étayer l'interprétation des faits par des systèmes critiques propres aux acteurs, dont on peut penser qu'ils révèlent une partie de leurs représentations relatives à ce qu'ils sont en train de faire ou à ce qui leur sert de modèle dans l'action. L'intérêt est, d'autre part, de multiplier les points de

vue, en croisant les critiques et les modèles normatifs qui les sous-tendent, et de ne pas tomber dans le piège qui consisterait à croire que l'ensemble des participants et/ou organisateurs des Forums sociaux partagent et promeuvent une vision identique de la démocratie.

Sans chercher à être exhaustif, mais en privilégiant une vision synthétique des discours critiques produits pendant et après le FSE, on peut distinguer deux registres principaux de critique du processus de préparation du Forum social.

La première, la plus évidente et attendue, porte sur *l'inaccomplissement des procédures démocratiques* et sur le décalage entre les intentions initiales (*le mythe*) et le déroulement réel (*la réalité*) jugé justement peu démocratique. Dans ce cadre, la critique dénonce la résurgence des hiérarchies internes, l'émergence de cercles centraux dans lesquels se prennent les décisions, et qui sont d'autant plus néfastes qu'ils sont occultes. Elle stigmatise l'apparition de porte-parole, qui ne s'avouent pas comme tels, et les dysfonctionnements du consensus qui permettraient en fait aux acteurs centraux d'imposer des décisions conformes à leurs intérêts en manipulant les règles du débat.

Lors du FSE 2003, les critiques se sont, notamment, exprimées lors des réunions de l'AEP et du CIF où les organisations les moins centrales dans le processus de préparation où les moins dotées critiquèrent la « non transparence » et le « rôle hiérarchique du secrétariat ». ²¹ L'absence de comptes-rendus systématiques des réunions ou la livraison au dernier moment des textes à discuter relèveraient à leurs yeux d'une stratégie pour éviter les débats. Le SO prétendrait tout contrôler et refuserait de déléguer. Les organisations syndicales sont en particulier au centre de la critique, accusées par exemple de rassembler des « fonctionnaires de l'antimondialisation » engagés dans des « mondanités » mais aussi Attac, ou encore Bernard Cassen et ses initiatives réputées personnelles, hors mandat (par exemple pour solliciter des subventions à Matignon ou l'Elysée, le choix de telle ou telle établissement bancaire pour établir les compte de l'association de financement, etc.). L'émergence d'un noyau d'animateurs qui ont joué le rôle de pionniers dans la constitution du comité français et qui suivent en continu les débats suscite également des interrogations. Aux lendemains du premier FSE qui s'est tenu à Florence en novembre 2002, les Italiens ont passé la main aux Français lors d'une rencontre à Saint-Denis. Quelques organisations prennent alors en charge la constitution d'une première structure de

²¹ L'ensemble des citations utilisées sur ces questions est issu d'un compte-rendu d'une réunion du CIF le 5 février 2003.

préparation. Elles acquièrent de ce fait la légitimité que confère la place de précurseurs²². Toutes joueront un rôle décisif tout au long de la préparation du Forum.

L'ensemble du processus lui-même peut être critiqué par de petites organisations, les moins professionnalisées, qui éprouvent des difficultés financières et humaines à envoyer des représentants aux quatre coins de l'Europe pour assister à des rencontres décidées "d'en haut" (une réunion initialement prévue à un mois de l'événement à Stockholm fut finalement annulée ; elle se tiendra à Bobigny).

Les procédures participatives impliquent une participation en continu pour qui veut peser durablement sur les décisions. Or, cette participation nécessite des ressources que ne peuvent mobiliser l'ensemble des acteurs. Le temps est en particulier un avantage central dans le fonctionnement « au consensus ». Dans un processus de préparation chronophage du fait de la fréquence et de la durée des réunions, le poids de chaque organisation procède pour beaucoup de sa capacité à maintenir de bout en bout une présence active. Le poids de chaque organisation au sein du Secrétariat dépend ainsi de sa capacité à détacher un militant à plein temps pour le FSE. Seules les organisations disposant du plus de ressources militantes furent susceptibles de fournir cet effort²³. Car il n'est pas rare que les décisions les plus délicates soient adoptées par une assemblée clairsemée, la lassitude ayant gagné la majorité. « Combat de coq » et « guerre d'usure »²⁴ - dénoncent des militants belges d'Attac - donnent une prime au « persévérant » et/ou à celui qui parle le plus fort, « c'est-à-dire celui qui, au nom d'une 'démocratie' mal comprise, grimpe constamment sur la chaire. » Le coupable en serait les « vieilles » organisations : « C'est une manière antidémocratique de travailler qui réfère à ce que nous appelons en Belgique la 'vieille culture politique'. C'est une démonstration de la 'politique des petites chambres' où les couloirs deviennent plus importants que la réunions générale. C'est une culture de réunion politique qui ne correspond pas à l'appel pour une autre mondialisation. » Les analyses de l'élaboration du programme montrent que la multiplication des espaces de délibération (groupe de travail français et européen, CIF , SO , AEP) favorise

²² Parmi ce premier cercle qui constituent ceux qu'on peut considérer comme le principaux organisateurs du FSE 2003, on trouve : ATTAC (P. Khalfa), le CRID (Bernard Pinaud), la CGT (Jean-Michel Joubier), Espace Marx (E. Gauthier), la Fondation Copernic (M. Mangenot), la FSU (Sophie Zafari), la Ligue des droits de l'homme (LDH, Pierre Barge), le G10 (A. Coupé).

²³ Le principe initial prévoit que la seule condition pour accéder au SO est de mettre à disposition un permanent qui dégage un cinquième de temps pour le FSE. Certaines organisations mettront à disposition un permanent à plein temps. Ce sont ces militants qui constitueront le noyau central du SO et qui serviront, notamment, de « référents » aux salariés recrutés pour assurer le secrétariat concret du comité d'organisation. On retrouve les pionniers évoqués plus haut : Pierre Khalfa (Attac-G10), Sophie Zafari (FSU), Pierre Barge (LDH), Annick Coupé (G10), Jean-Michel Joubier (CGT), Marc Mangenot (Copernic).

les plus actifs et les plus présents. Rares sont ceux qui peuvent être présents tout au long des discussions. Or, le noyau de 2/3 activistes qui peut assurer cette présence devient rapidement le secrétariat de fait qui établit les compte-rendus, fixe les agendas des réunions et surtout les thèmes à y discuter, et qui établit le relevé final de décisions. Or, rien ni personne ne peut contrôler que les décisions transmises d'un espace de discussion à l'autre soit effectivement celle « réellement » adoptées (il n'y a pas de compte rendu officiel, ni, évidemment de vote validant la décision). Le flou restera d'ailleurs permanent sur la manière « d'adopter » une décision : tout le monde doit-il être d'accord ? Ou se limite-t-on à enregistrer l'accord des composantes les plus importantes ? Seul l'avis de ceux qui participent à la réunion doit-il être pris en compte (malheur alors à ceux qui sortiraient s'aérer ou qui, de guerre lasse, abandonnent pour rentrer se coucher) ?

D'autres critiques viendront de Grande-Bretagne, dénonçant elles aussi les procédures utilisées pour parvenir au consensus : « This was unfortunately not the only time the French committee behaved in a rather undemocratic and overbearing way. One of those present, a Parisian comrade whose first ESF attendance this was, told me that she actually started to make a list of the times the French chair overruled people: «It's unbelievable. People make a suggestion and the chair just declares them invalid with a dismissive gesture,» she said. Comrade X in particular has a rather unique, emotional style of chairing and even people in the back row can tell by her expression what she thinks about whoever is speaking. Not much, most of the time. » écrivent par exemple, Tina Becker et Anne McShane (membres du Communist party of great Britain) à propos de la dernière réunion de l'AEP qui s'est tenue à Bobigny les 29 et 30 septembre 2003²⁵. Il est vrai que les organisateurs français n'eurent guère recours aux techniques d'animation des débats importées du monde anglo-saxon qui privilégie l'intervention de « facilitateurs » distribuant équitablement la parole (selon des critères de parité hommes-femmes ou en donnant systématiquement l'avantage aux primo-intervenants pour éviter qu'un petit groupe ne monopolise la parole par des prises de parole multiples et redondantes) et proposant ensuite des points de consensus. Ce sont plutôt les techniques classiques de la maîtrise des réunions en situation représentative qui furent en pratique utilisées, notamment lors des séances du CIF, avec une rotation faible des animateurs à la tribune : trois ou quatre personnes qui assuraient une présidence permanente des séances et

²⁴ Expressions utilisées dans un mail diffusé sur la liste européenne de discussion du FSE après l'AEP de Bruxelles par des militants belges d'Attac avec "l'approbation" du représentant d'Oxfam-solidarité Belgique, et daté du 25 février 2003.

²⁵ *Weekly Worker* 498 Thursday October 2003 consultable à l'adresse suivante : <http://www.cpgb.org.uk/worker/498/06a-transparency.html>

qui jouaient moins le rôle de facilitateurs que de porte-parole venant annoncer les décisions prises dans un autre espace (le secrétariat d'organisation ou l'AEP). L'invocation de problèmes techniques (« nous n'avons pas le temps, la salle est réservée ensuite »), ou des logiques imposées par l'architecture européenne du processus (« tout ce que nous décidons ici sera ensuite modifié par l'AEP »)²⁶ constituaient des arguments récurrents souvent vus et dénoncés comme des prétextes à l'imposition d'un point de vue fixé d'avance. A la fin de l'AEP de Bobigny en septembre 2003, alors que plusieurs dizaines d'interventions montraient qu'il n'y avait de toute évidence pas d'accord à propos d'un point très conflictuel (l'usage du multiplexe Pathé pour héberger les débats du site d'Ivry), l'un des « animateurs » français, sans doute plus aguerri aux procédures des débats centralisés des syndicats construits sur le modèle léniniste qu'aux subtilités du « *California style* »²⁷, concluait en affirmant, en substance, que tout le monde étant d'accord et que aucune solution alternative ne s'étant dégagée, la proposition initiale du SO français devait être conservée en l'état. Au visage éberlué des autres membres français, qui coururent ensuite parler aux délégués italiens qui étaient longuement intervenus pour critiquer la solution adoptée et dont la position semblait ignorée, beaucoup comprirent qu'une faute interactionnelle venait d'être commise²⁸.

Le second registre critique constitue une inversion du thème précédent. Il ne s'agit plus ici de dénoncer la trop faible démocratie, mais au contraire *le caractère trop démocratique* du processus. Dans ce cadre, ce qui constitue la référence normative centrale, à l'aune de laquelle sont jugées les procédures participatives, ce sont les logiques de la démocratie représentative et les garanties qu'elles apportent : le vote qui permet de se compter et d'assurer que la volonté de la majorité n'est pas bafouée, la désignation de porte parole et de représentants qui assure à la fois la représentativité de ceux-ci et le contrôle de leur activité, etc. Si dans le registre précédent c'est un idéal de démocratie participative qui sert de modèle de référence pour critiquer la résurgence de logiques représentatives, dans cette critique c'est la délégation qui fonde la dénonciation des travers de la démocratie directe. Cette critique n'émane en outre plus de groupes marginaux ou périphériques, mais des acteurs centraux de la mobilisation. Il s'agit pour eux de pointer du doigt les stratégies de groupuscules, jugés peu ou pas

²⁶ Renvoyer vers l'AEP la responsabilité des décisions constituait une manière d'écarter *de facto* une partie des membres français du CIF qui ne pouvaient, faute de ressources militantes ou financières, faire le déplacement pour assister à ces débats.

²⁷ Modèle délibératif basé sur la recherche d'un consensus, principalement utilisé aux États-Unis. Voir Donatella della Porta, article cité.

²⁸ Après avoir entraîné les délégués italiens dans une salle séparée pour régler le problème, il semble que la solution française ait finalement été retenue... mais au prix d'une rupture assez flagrante avec le principe de suprématie de l'assemblée délibérante.

représentatifs, qui sont soupçonnées d'utiliser les règles procédurales du FSE de manière à obtenir une influence ou une visibilité sans commune mesure avec leur « représentativité » réelle. Dans un compte-rendu acide de l'AEP de Bruxelles, Bernard Cassen d'ATTAC souligne par exemple que l'organisation *Globalize Resistance*, proche du SWP britannique (*Socialist Workers Party*, organisation trotskyste non affiliée à la IVème Internationale qui sera l'une des chevilles ouvrières de la préparation du FSE de Londres en 2004), avait fait 15 interventions sur les 30 des séances plénières²⁹. Si l'on met de côté la rhétorique du complot qui sous-tend fréquemment ce type de constat, il est vrai que les procédures qui prévalent lors de la préparation du FSE offrent à de petites organisations dont les activistes maîtrisent bien les techniques du travail militant d'excellentes opportunités pour s'imposer comme des représentants incontournables de certaines causes ou de populations d'autant plus faciles à faire parler qu'elles sont elles mêmes condamnées au silence, faute de ressources. Le MIB constitue un exemple, parmi d'autres, mais particulièrement illustratif, de telles logiques. Organisation à l'implantation difficile à évaluer, le MIB vise à représenter les quartiers populaires au sein du FSE. Il se pose à cette occasion en trait d'union entre le collectif des organisateurs et les groupes à référence religieuse qui s'affirment comme les représentants des jeunes issus de l'immigration en France (notamment le Collectif des Musulmans de France - CMF)³⁰. LE MIB sera en outre l'un des groupes les plus critiques à l'égard du déficit démocratique qui caractérise à ses yeux le processus. Or, ses militants révèlent une particulière habileté à invoquer les règles formelles pour revendiquer plus de visibilité ou une meilleure prise en compte de leurs revendications. Ils interviennent durant les débats du CIF pour réclamer une meilleure répartition de la parole, contester la légitimité des membres du SO qui animent la séance, dénoncer l'omnipotence de ces « fonctionnaires du monde associatif ». Le recours aux règles participatives semble efficient : le MIB obtient ainsi de participer à l'organisation de 12 séminaires (sur un total de 265), soit seulement entre deux fois ou trois moins que la FSU (qui co-organise 26 séminaires), ATTAC (30) ou la CGT (28), mais autant que le CRID. Agissant de concert avec le groupe No Vox qui fédère les associations de « sans », le MIB parvient en outre à obtenir, lors de l'Assemblée européenne de préparation de Bruxelles (8-9 février 2003), un cinquième axe de débat : « Contre le racisme, la xénophobie

²⁹ Mail d'analyse, par Attac, de l'AEP de Bruxelles, adressé au secrétariat du FSE le 17 février 2003.

³⁰ *Sur l'engagement du MIB dans le FSE 2003, voir : Lucie Bargel, Choukri Hmed, Lilian Mathieu « Causes identitaires et groupes enjeux », in Eric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), Radiographie du mouvement altermondialiste, op. cit..*

et l'exclusion. Pour l'égalité des droits, le dialogue entre les cultures, pour une Europe accueillante aux migrant(e)s, aux réfugié(e)s, aux demandeurs-euses d'asile ».

Il est évidemment réducteur de centrer l'analyse sur un seul groupe, accréditant en cela la thèse de la manipulation ou de l'entrisme. Ce que révèle surtout l'exemple du MIB, c'est que les procédures participatives des forums sociaux ne sont pas de purs artefacts. En énonçant des principes participatifs, les organisateurs centraux ouvrent la possibilité à certains groupes périphériques de s'en saisir et d'infléchir notablement les processus de préparation. Ces règles permettent aux groupes disposant de quelques militants aguerris et ayant du temps nécessaire pour se consacrer presque entièrement au FSE, de jouer un rôle sans commune mesure avec ce que serait leur « représentation » dans une organisation fondée sur le vote. On peut ainsi être surpris de trouver parmi les piliers du SO un mouvement qui s'apparente à un réseau d'universitaires aux dimensions restreintes (Démocratiser radicalement la démocratie) qui bénéficie de l'activisme d'une de ses représentantes (une jeune retraitée). Plusieurs membres du SO le sont d'ailleurs à titre quasi-individuel, ne représentant aucune organisation, ou se réclamant de groupes qui leur dénie le statut de porte-parole (un membre du secrétariat d'organisation s'est trouvé dans ce cas). L'existence de liens inter-personnels, ou tout simplement de ressources très spécifiques (le temps disponible, le savoir faire nécessaire pour assurer la prise de note en continu des réunions, etc.), explique ces cas singuliers.

Le rapide panorama de deux registres de critiques portées sur le processus du FSE, montre donc comment s'affrontent deux conceptions de la démocratie : l'une fondée sur un idéal participatif, l'autre sur l'équité représentative. On perçoit la diversité des représentations et des croyances investies dans les forums, même réduite ici synthétiquement à deux positions minorant, sans doute, la polyphonie des critiques réflexives des acteurs du processus. On comprend que « les » altermondialistes ne parlent pas d'une même voix s'agissant des pratiques démocratiques. La réalité est en ce sens plus découpée que ne le laisse supposer l'opposition entre de « nouveaux mouvements participatifs » et de « vieux mouvements » défendant la représentation. Certes, en reconstituant finement les positions, on pourrait montrer que les militants marqués par l'appartenance, présente ou passée, à des collectifs fortement centralisés (partis, syndicats) privilégient tendanciellement les principes de la représentation (B. Cassen serait un exemple idéal typique à cet égard). On aurait cependant du mal à proposer un tableau d'ensemble qui intègre les trajectoires croisées, les conversions et les reconversions dont procède la nébuleuse altermondialiste. L'important n'est cependant et surtout pas là. Ce qui frappe finalement c'est que malgré les craintes et l'opposition des

acteurs centraux de la mobilisation (le noyau historique qui est à l'origine du premier groupe de préparation), les règles démocratiques aient été finalement retenues. La question que posent les développements précédents est alors de comprendre comment et pourquoi des militants qui craignent et critiquent les logiques de la démocratie participative (les syndicats de salariés comme la CGT, certains porte parole d'Attac, mais aussi certaines associations de solidarité internationale, etc.) furent durant près d'un an les principaux acteurs d'une démocratie militante participative.

3) Comment agir ensemble ?

Pour comprendre cela, deux explications complémentaires s'imposent. La première, la plus simple, consiste à raisonner en termes de rapport de force et de contrainte. On peut en effet penser que ces règles participatives furent imposées aux organisateurs français les plus réticents par les autres organisations européennes majoritairement favorables à ces principes participatifs au sein de l'AEP. L'histoire de la mise en place de procédures de participation le confirme. En décembre 2002, le premier noyau d'organisateur français, où l'un des fondateurs d'Attac, B. Cassen, jouait un rôle central, présenta le projet de structuration du processus de préparation qui prévoyait une limitation des membres du secrétariat d'organisation (limitation du nombre d'organisations présentes, et surtout détermination immédiate d'une liste de membres fixée une fois pour toute). Les critiques émanant des délégués italiens furent alors nombreuses et eurent raison de la proposition française qui dut être reformulée dans l'optique d'une plus grande ouverture et inclusivité. Cette « contrainte » fut d'autant plus aisée à imposer que les militants français étaient eux-même divisés sur la question³¹.

Si ce premier argument est important, il n'épuise cependant pas l'analyse ; Il serait en effet réducteur et naïf de penser qu'un engagement vécu et pensé sur le mode du volontariat puisse se comprendre uniquement comme le reflet d'une contrainte. Il serait d'autant plus paradoxal ici d'expliquer le refus de la représentation par la logique représentative par excellence : le rapport minorité-majorité... On pourrait d'ailleurs suggérer que les Français opposés aux logiques participatives n'étaient pas démunis d'arguments pour expliciter leur position en recourant à l'exemple du FSM, pourtant souvent invoqué comme modèle de démocratie participative, dans lequel un comité des organisateurs est réduit aux 8 organisations fondatrices... On le voit, les assises normatives pour justifier de la clôture précoce du SO

³¹ Des syndicats comme SUD ou le G10, très actifs dans le SO et représentés par de militants multi-positionnels, défendaient plutôt le principe de l'élargissement participatif, par ailleurs congruent avec leurs

existent, et rien n'indique qu'une telle solution soit frappée par principe d'illégitimité dans le cadre *alter*.

En ce sens, pour comprendre l'importance prise par les règles participatives dans le processus de préparation, il faut surtout saisir pourquoi ceux qui avaient toutes les raisons de devenir des adversaires acharnés de ces modalités de coopération aient fini par en accepter les logiques. On peut en effet penser qu'un consensus s'est établi assez rapidement, après décembre 2002, autour de l'acceptabilité de ces règles du jeu, qui n'ont pas suscité, comme cela aurait pu être le cas, de rupture ou de dissidence. Tous les organisateurs semblent s'être progressivement accommodés de ces contraintes, malgré la défiance initiale. On peut dès lors se demander sur quoi repose ce consensus ?

Dans la réflexion qu'elle propose sur les usages des procédures démocratiques dans les mouvements sociaux américain, F. Polletta dénonce un biais interprétatif courant. Les analyses partent en effet du principe que les règles de la démocratie participative sont coûteuses pour les acteurs et constituent en ce sens autant de freins à l'action. Cet argument, le plus classiquement utilisé pour justifier l'abandon des pratiques de démocratie directe au profit des logiques représentatives, expliquerait le faible recours à ces formes d'organisation de l'action. Sa principale conséquence est alors de (dé)centrer l'analyse sur les dimensions idéologiques de l'action : ce sont les croyances qui sont décrites comme les facteurs essentiels expliquant le recours à ces procédures participatives-démocratiques. Si les règles démocratiques sont coûteuses, les agents doivent intégrer des schèmes normatifs qui en « compensent » les inconvénients pratiques, ou plutôt qui leur donnent à voir en quoi ces pratiques sont désirables ou utiles.

L'intérêt des remarques de F. Polletta³² est de montrer que ce raisonnement s'adosse à une évidence trompeuse : dans bien des cas, les logiques de la démocratie ne sont pas coûteuses, mais présentent au contraire des intérêts pratiques évidents pour les acteurs. Il ne s'agit pas de tableur sur une hypothétique fonctionnalité de la forme participative, au sens d'effets bénéfiques non voulus, ni perçus par les acteurs, mais plutôt de s'intéresser à ce que les procédures évoquées leur permettent en pratique de faire. Il ne s'agit pas non plus de dénier l'importance des représentations incorporées par les militants dans le processus d'appréciation de la réalité. Ce que les agents estiment utile et bénéfique, ou à l'inverse coûteux et stérile, dépend des catégories qui guident leurs jugements. Dans le cas qui nous préoccupe, il est cependant inutile d'imputer à des facteurs idéologiques ou normatifs généraux, par ailleurs

pratiques dans le champ syndical où ils promeuvent de formes nouvelles d'organisation et de délibération (sur le modèle, par exemple, de l'organisation non-hiérarchisée du G10).

³² Francesca Polletta, *Democracy is an Endless Meeting. Democracy in American Social Movements*, op. cit..

fort difficile à isoler, la causalité du phénomène. Si la démocratie participative s'impose, ce n'est pas parce qu'elle correspond à un idéal partagé par tous, mais parce qu'elle constitue une solution pragmatique aux problèmes et aux difficultés que rencontrent les acteurs à un moment donné du temps. Les représentations qui donnent à voir les règles démocratiques comme utiles ne relèvent donc pas d'un horizon normatif et idéologique, mais renvoient plutôt aux préoccupations pragmatiques des acteurs et en particulier à la question qu'ils se posent en situation : comment agir ensemble ?

Les modalités spécifiques d'organisation et de déroulement des Forums sociaux répondent en ce sens très directement aux difficultés posées par la difficile unité de la nébuleuse altermondialiste. Il n'existe en effet pas de structure permanente de concertation entre les parties prenantes de la critique de la mondialisation. De sorte que les forums sociaux sont les seules occasions de rencontres, d'échanges et d'articulation entre militants et organisations. C'est bien à travers les Forums que se fait le mouvement. Or, la forme en réseau, les principes du consensus et de l'illégitimité du vote, ou encore de l'absence de porte-parole, font dans ce cadre figure de solutions pragmatiques pour gérer pacifiquement les problèmes de coexistence qui se posent entre les différents acteurs du forum social.

Le consensus et le rejet du vote constituent ainsi des techniques permettant de coordonner une action commune, tout en assurant l'autonomie des participants et en produisant des formes de socialisation. Les représentants des « grosses » organisations, comme les syndicats, hésitent par exemple à s'engager dans des collectifs où ils risquent de se trouver pris dans des décisions avec lesquels ils sont en désaccord, ou avec lesquels d'autres secteurs de leurs organisations respectives sont en désaccord. Du coup, le consensus, à la différence du vote, en impliquant un accord de tous les participants (et non une décision de la majorité d'entre eux) offre une garantie à ceux qui sont justement les plus méfiants à l'égard des recompositions que porte l'altermondialisme : aucune décision ne sera prise sans leur accord de sorte que le consensus a comme effet pratique certes de donner de la voix aux petites formations, mais symétriquement de renforcer le poids des plus grosses formations dont la présence est jugée indispensable. Ces dernières, parce qu'elles sont pourvoyeuses de ressources symboliques ou matérielles jugées nécessaires, se voient attribuer une sorte de droit de *veto* ou de blocage qui dépasse très largement ce que leur offre la logique représentative, où une coalition des minoritaires peut toujours renverser le rapport de force. C'est peut-être cette dualité des effets du consensus qui explique que s'établisse une coalition paradoxale pour promouvoir ce mode de décision. Il rallie en effet à la fois les petites structures qui y trouvent des opportunités pour peser sur le

processus et des « grosses » organisations, qui correspondent parfois le plus aux formes de la centralisation politique classique (les syndicats comme la CGT, mais aussi les groupes à forme entrepreneuriale comme Greenpeace), qui y trouvent elles la garantie que leur autonomie sera préservée. On voit la disjonction qui s'établit ici entre la dimension pratique et l'aspect normatif supposé des choix décrits.

De la même manière, le bannissement des porte-parole reflète moins l'adhésion de tous aux principes de l'auto-organisation que l'impossibilité pratique perçue par les militants de se mettre d'accord sur ceux qui seront les porte-parole. En mettant de côté la question des forces respectives de chaque participant (qui est le plus légitime ? Le plus représentatif ? Le plus pourvoyeur de ressources ?), la prohibition de la délégation évite de poser les questions qui divisent (quels principes comment adopter pour désigner des porte-parole), éliminant ce faisant une source potentielle de conflit.

En ce sens, on perçoit qu'une des fonctionnalités pratiques de la démocratie participative soit, dans le cas qui nous intéresse ici, d'établir un espace de coopération ouvert qui repose sur la constitution d'un large réseau de militants aux investissements variés. Les logiques du consensus ont des effets attractifs forts sur les participants périphériques, ceux qui sont les moins précocement investis dans le mouvement altermondialiste mais qui vont progressivement s'intéresser au processus du forum social 2003. Les débats organisés selon ce principe, notamment ceux portant sur l'élaboration du programme des plénières, constituent des espaces de socialisation particulièrement importants pour une série d'acteurs qui ne jouent initialement pas un rôle central dans le processus mais qui trouvent là le moyen d'affirmer leur identité et de se socialiser à l'altermondialisme. La multiplication des réunions qu'implique par exemple la nécessité de parvenir à un consensus, coûteuses en temps et en énergie, constitue finalement moins un obstacle à l'action qu'une étape utile pour que des liens entre les militants puissent se créer et des formes de coopération se stabiliser³³. Les logiques d'inclusivité dont on a souligné l'importance dans l'établissement de règles de participation jouent un rôle assez similaire. Ces logiques reposent sur le principe d'une permanente ouverture des instances délibératives à tous. Il n'y a pas de secrétariat permanent ou d'assemblée, mais des espaces ouverts, dont la composition peut changer au cours du temps. Si ces formules n'excluent pas le développement de mécanismes oligarchiques, elles ont surtout comme effet d'interdire tout principe de clôture « du » mouvement altermondialiste. Il n'est en effet dans ce cadre pas

³³ Cf. Eric Agrikolianbsky, Dominique Cardon, « Un programme en débats : forum, formes et formats », article cité.

possible d'établir une frontière entre ceux qui appartiennent au mouvement, font partie de sa « direction » et les autres. Or, l'absence de frontière nette entre un dedans et un dehors ou de marqueur de l'appartenance a des effets très particuliers. Elle permet en effet à des groupes d'être à la fois extérieurs au FSE et impliqués en son sein. Le meilleur exemple d'une telle ambivalence est sans doute celui du Parti socialiste français, à la fois exclu statutairement, et très critique par la voix de ces porte-parole nationaux (notamment à propos de la présence de T. Ramadan), mais dont certaines fractions se trouvent associées de manière active à la mobilisation (par exemple par les associations d'éducation populaire ou de jeunes). De la même manière, la distance des groupes plus radicaux, comme les No Vox, ou les Intergalactiques qui critiquent l'institutionnalisme du FSE, se concilie avec une intégration au sein des cercles centraux d'organisation du forum. En offrant des configurations à géométrie variable, en permettant des jeux permanents sur l'entre-deux, l'impératif de démocratie participative qui est constitutif de la forme forum produit donc paradoxalement du « nous », favorisant une identification à un mouvement qui ne se construit de la sorte, non sur l'exclusion des adversaires ou des concurrents mais sur l'intégration des luttes et des concurrences à un nouvel espace qui fait sens.

En ce sens, on comprend que l'attrait pour les règles de la démocratie participative soit moins le fruit de l'adhésion à un système spécifique de valeur, que le produit des situations de coopération dans lesquelles sont pris les acteurs et des rationalités qui sont à l'œuvre au cours de cet engagement. Si la revendication démocratique sert de marque idéologique distinctive pour les *alter*, et si elle constitue sans doute en ce sens une forme attractive pour certains activistes, elle ne peut être analysée le simple fruit d'une rationalité en valeur. C'est davantage comme une solution aux problèmes de l'agir ensemble de la nébuleuse altermondialiste qu'elle doit être comprise. Les procédures participatives cristallisent ainsi des intérêts et des stratégies divers, permettant la constitution d'une coalition aussi hétérogène que celle qui fut au principe du FSE 2003. Dans cet espace inter-organisationnel, les représentants d'organisations sont mus par des rationalités à plusieurs niveaux : représenter un groupe qui est doté d'intérêts spécifiques, mais aussi concilier des pressions ou des incitations contradictoires : celles reflétant les conflits et concurrences internes à ces groupes, celles manifestant les tensions propres à l'espace du forum social, celles résultant aussi de la position de médiateurs entre plusieurs univers, etc. En garantissant l'autonomie de chacun, en laissant la parole aux « petits », mais en préservant la force des « gros », en rendant possible des « engagements distanciés », générant un sentiment d'appartenance commune qui résulte de

longs débats produits par la difficile recherche du consensus, les procédures de la démocratie participative, répondent donc aux attentes hétérogènes des acteurs, attentes qui reflètent cependant moins la prégnance d'un système pré-existant de croyances que les intérêts et les représentations perçus et construits par les acteurs en situation. Du coup, et à rebours des conceptions classiques, les règles de la démocratie participative font ici moins figures de freins à l'action collective que de conditions liminaires permettant celle-ci.